



CTI FORMATION
Créateur de compétences

Formation spécifique à la Sécurité des spectacles

OBJECTIF

Connaître le cadre juridique général relatif à l'organisation de spectacles vivants et le champ des responsabilités civiles et pénales inhérentes à cette activité. Savoir appliquer ou faire appliquer la réglementation incendie des établissements recevant du public (ERP) spécifique aux lieux de spectacles. Connaître les principales règles du code du travail et les principes généraux de prévention en matière de santé et de sécurité au travail. Savoir analyser les incidents et accidents du travail, et tout autre risque relatif à la santé des personnes. Savoir prendre en compte les contraintes d'exploitation liées aux éléments structurels fixes, mobiles ou démontables utilisés pour organiser des spectacles et accueillir du public dans des conditions optimales de sécurité.

Public visé :

Toute personne ayant l'obligation de suivre une formation pour se conformer aux exigences de l'obtention d'une licence d'entrepreneur de spectacle (catégorie 1) ou qui souhaite se former à la sécurité des spectacles

Pré-requis :

Avoir une expérience dans les champs artistiques, culturels ou événementiels, ou être porteur d'un projet nécessitant l'obtention de la licence d'entrepreneur

Modalités de suivi / Appréciation des résultats :

Attestation de fin de stage.

Encadrement :

La formation sera assurée par un formateur expert.

. 1 ordinateur et 1 support de cours par stagiaire.

PROGRAMME

LA LICENCE D'ENTREPRENEUR

- . Architecture des textes
- . L'ordonnance du 3/10/45 modifiée
- . L'arrêté du 29 juin 2000 (loi du 13 mars 1999, portant modification de l'ordonnance de 1945)
- . Conditions d'exercice
- . Conditions de retrait et sanctions

DROIT DU TRAVAIL ET RESPONSABILITÉ

- . Vérifications obligatoires liées à l'embauche
- . Droit d'alerte, droit de retrait
- . Le travail de nuit et le Travailleur isolé
- . Accidents du travail
- . Rôle de l'inspecteur du travail
- . Directive Européenne 89/391 modifiée « sécurité des Travailleurs » et transcription en droit français
- . Le GUSO
- . Formation du personnel
- . Habilitations
- . Responsabilités du dirigeant : textes de référence et nouveau code pénal, conséquences pénales (art 4121 et suivant du CT), conséquences civiles, délégation de pouvoir, le travail illégal / les COLTI (décret 2007 – 801 du 11 mai 2007), la faute inexcusable

PRÉVENTION DES RISQUES

- . Décret du 5 nov. 2001 et le Document Unique
- . Analyse des risques (art L 4121-2 et suivants du CT)
- . Recommandations
- . Rédaction d'un plan de prévention (art 4511 et suivant du CT)
- . Vérifications périodiques

Étude de cas

GESTION SONORE

- . Limitation Sonore : présentation du décret n°98-1143 relatif à la limitation du niveau sonore dans les Etablissements Recevant du Public (E.R.P.), champs d'application, obligations réglementaires, niveaux d'exposition des risques, valeurs d'urgence, documents obligatoires

SÉCURITÉ INCENDIE

- . Réglementation de sécurité dans les (E.R.P.) : définitions, but de la réglementation, classement des établissements selon les catégories et le type
- . Acteurs de la sécurité : l'exploitant, le maire, le Préfet, les commissions de sécurité, vérifications techniques, documents détenus par l'exploitant et registre de sécurité
- . Comportement au feu des matériaux et éléments de construction : réaction et résistance au feu, structures fixes et mobiles dans les ERP, moyens de secours
- . Le Type L et les CTS : Arrêté du 5 février 2007, assujettissement, conception et distribution, mesures applicables au Type L, mesures applicables aux espaces scéniques
- . Alerte et alarme : moyens d'alarme, message d'alerte, alarme et organisation de l'évacuation
- . Partenaires de la Prévention : l'inspection du travail, la Caisse Régionale d'Assurance Maladie (C.R.A.M.), l'Institut National de Recherche et de Sécurité (I.N.R.S.), la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (D.D.A.S.S.), Organisme de vérification, La Médecine du Travail, Bureaux d'études, Officiers de Prévention des Sapeurs-Pompiers
- . Le Sauveteur Secouriste du Travail (S.S.T.)
- . Management de la Sécurité : organigramme et procédure

Étude de cas